



Québec, le 11 mars 2016

Objet : Addenda numéro 35 à l'appel d'offres P22899-3

Description : Étape C – Sélection de la solution d'affaires et de services professionnels

Madame, Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, apporter des précisions à l'appel d'offres ci-dessus mentionné suite à des questions.

Question 172 :

Pour la traduction en simultanée, l'appel d'offre précise que les frais et l'équipement doivent être fournis par l'Alliance. La SAAQ propose-t-elle une firme ou sommes-nous responsable d'identifier la firme directement?

Réponse 172 :

L'Alliance est responsable d'identifier la firme directement.

Question 173 :

Aurons-nous accès à la salle de présentation avant les mises en situation pour installer nos équipements et tester la connectivité, les projecteurs etc? Avant les présentations (oral) et avant les mises en situations?

Réponse 173 :

Oui, la société rendra disponible la salle avant les présentations et les mises en situation. Après le dépôt des soumissions, la Société entrera en contact avec les alliances ayant soumissionnées pour répondre aux questions de logistique liée aux présentations et aux VFS.

Question 174 :

Pour les fins exclusives de notre démonstration, avez-vous des objections à ce que nous utilisions votre logo, images ou autre contenu public provenant du site web de la SAAQ.

Réponse 174 :

Non, la société n'a pas d'objection.

Question 175 :

Serait-il possible pour la SAAQ de communiquer tout règlement ou toute exigence relativement à la rétention des données? Est-ce que la SAAQ a des normes ou des politiques propres à la rétention des données, y compris des exigences relatives à la durée de stockage des documents? Aussi, la SAAQ pourrait-elle communiquer les types de classes de données, si les exigences de rétention de données sont définies par type?

Réponse 175 :

Tel que stipulé en page 99 du présent appel d'offres (rubrique Gestion des données - Épuration), la Société est sujettie aux lois portant sur: les archives, l'accès aux documents des organismes publics ainsi que sur la protection des renseignements personnels. Ces lois guident la Société dans la gestion des informations dont elle est fiduciare et de façon générale, elles permettent à la Société de conserver des renseignements sur les personnes tant et aussi longtemps que les besoins d'affaires sont présents. Concernant les informations qui ne sont pas de type personnel, la Société ne dispose pas d'un document formel contenant les informations permettant de dicter un calendrier de conservation des informations numériques ou par types de document.



Question 176

La SAAQ a-t-elle conclu une entente de licence d’entreprise avec Microsoft? Si tel est le cas, est-ce que l’Alliance peut prendre pour acquis que les licences Microsoft nécessaires au programme seront couvertes par l’entente de licence convenue avec la SAAQ ou, l’Alliance doit-elle inclure les licences Microsoft dans son offre de services?

Réponse 176

La Société est actuellement à réévaluer sa stratégie contractuelle la liant à son partenaire d’affaires Microsoft. Les réflexions qui sont menées n’en sont qu’à l’étape préliminaire de telle sorte qu’il est difficile de fournir une réponse ferme à la question qui a été soumise. Toutefois, comme la Société a démontré dans son appel de propositions une grande ouverture face à l’introduction de nouvelles technologies, elle tient à être équitable envers l’ensemble des soumissionnaires et ce, sans égard aux technologies qui pourraient lui être proposées.

C’est donc dans cet esprit que le soumissionnaire devra obligatoirement comptabiliser dans sa proposition, l’ensemble des coûts liés aux licences des produits Microsoft et ce, afin d’établir clairement le poids financier de sa soumission.

Question 177 :

En fonction des changements apportés à l’échéancier par la SAAQ pour l’appel d’offres, nous aimerions avoir des précisions sur les dates, soit les dates exactes ou les plages de dates probables pour la suite des évènements.

- Présentation de la soumission (p 163) (Étape D)
 - o La SAAQ écrit q’une invitation « peu de temps après la réception des soumissions...» sera faite aux Alliances pour présenter sa soumission. En fonction d’une date de remise du 31 Mars, peut-on préciser pour quelle semaine(s) ces invitations seront-elles faites?
- Vérification de la faisabilité de la Solution(VFS) (p 221) (Étape E)
 - o L’appel d’offres précise que les mises en situations de 21 heures seront effectuées sur une période de 3 jours et l’ordre sera tirée au sort entre les différentes Alliances. Mais l’appel d’offres est muet sur la date de ces mises en situations. La SAAQ peut-elle préciser les semaines probables pour de telles mises-en-situations?

Réponse 177 :

- 1) La société vise que les présentations des fournisseurs se réalisent dans la semaine du 11 avril. Les dates exactes à confirmer rapidement après le dépôt des soumissions.
- 2) Les semaines probables pour les VFS, ainsi que pour les entrevues sont du 16 mai au 3 juin 2016. Toutefois ces dates restent à confirmer en cours de processus.

Note pour le tirage au sort. Voici l'ordre du tirage au sort, Alliance #1 étant celle ayant été pigée la première, Alliance #2 pigée la 2ième, et Alliance #3 pigée la 3ième.

Tirage au sort					
Présentation			VFS		
Session #1	Session #2	Session #3	Session #1	Session# 2	Session# 3
Alliance #	Alliance #	Alliance	Alliance	Alliance #	Alliance #
1	2	#3	#3	2	1



Question 178 :

Cahier de réponse, section 2.13.8 Capacité et engagement de l'alliance à réaliser le programme en partenariat gagnant-gagnant (présentation de la soumission).
L'appel d'offres fait mention d'une présentation de la proposition d'une durée maximale de 7 heures.

Il est précisé que la présentation aura lieu rapidement après le dépôt de la soumission.

Dans le but de s'assurer de la disponibilité des ressources stratégiques identifiées et de l'exécutif des firmes constituant l'alliance, et dans le but de s'assurer de la disponibilité des ressources requises pour la traduction simultanée, pourriez vous préciser davantage la période où aura lieu cette présentation ?

Réponse 178 :

Voir la réponse 177 du présent addenda.

Question 179 :

Cahier de réponse, section 2.13.8 Capacité et engagement de l'alliance à réaliser le programme en partenariat gagnant-gagnant (présentation de la soumission).
L'appel d'offres fait mention d'une présentation de la proposition d'une durée maximale de 7 heures.

Est il possible de disposer de la salle de présentation la veille de la présentation afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun obstacle technique au bon déroulement de cette dernière.

Réponse 179 :

Voir la réponse 173 du présent addenda

Précision 180 :

Suite à certaines préoccupations, la Société demande que l'AMF soit déposé, **au plus tard, le 21 juin 2016 à 15h00.**

Ceci modifie les articles suivants du document d'appels d'offres :

- 1.9
- 4.3.3 5)
- 5.1

La modification s'applique aussi à l'article 19 de l'aide-mémoire du « Cahier Réponse » ainsi que tous ce qui touche l'AMF.

Question 181 :

Dans l'addenda 32, la Société nous demande de produire un fichier #5 contenant « Curriculum vitae des principaux « team leads » et « coachs » et Curriculum vitae des « team leads » et « coachs » de relève » dans le format Word ET dans le format PDF.

Depuis de nombreuses années, nous avons abonné la production manuelle des CV en mode éditable. Dans un de but de s'assurer de la qualité et de l'intégrité de nos CV, ils sont générés par un système spécialisé. Pour être en mesure de les produire en format Word éditable, d'importants efforts de conversion seraient nécessaires.

Est-ce que la Société accepterait que le fichier #5 contenant exclusivement le Curriculum vitae des « team leads » et « coachs » soit produit exclusivement en pdf?

Réponse 181 :

Oui, le fichier# 5 contenant exclusivement les Curriculum vitae des « team leads » et « coachs » peut contenir seulement les documents en format PDF.

Prenez note qu'il y a d'autres questions qui ont été posées en même temps qui seront répondues lors de prochains addendas.

Le présent **addenda numéro 35** est émis en date 11 mars 2016 et fait partie intégrante du document d'appel d'offres numéro P22899-3.

Il est convenu que tous les autres termes et conditions de l'appel d'offres demeurent inchangés.

Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

333, boul. Jean-Lesage, E-1-22

Québec (Québec) G1K 8J6

Courriel : pgi.ao@saaq.gouv.qc.ca